



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°26/019**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Hangar n° 120, Terminal de l'Océan, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6143 et en vue d'être utilisée pour le stockage de remorques Poids-Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SARRION NORMANDIE, dont le siège social est situé rue Samuel de Champlain 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro SIREN 521 303 123 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SARRION NORMANDIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-039 portant sur la dépendance susvisée le 4 mai 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : Un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-039 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.